



## Harcellement moral, maladie et inaptitude

Par **gazo**, le **03/08/2013** à **18:54**

bonjour,

je suis en arrêt maladie pour dépression réactionnelle, suite à un harcèlement moral de mon employeur.

j'en ai informé :

- l'employeur que cette situation engendrée un arrêt maladie, il n'a pas tenu compte et à réitéré cette situation
- l'inspection du travail est au courant
- le médecin du travail va me classer inapte à tous poste dans l'entreprise, début septembre

mes questions :

je voudrai requalifier mon arrêt en AT, le médecin du travail n'a pas l'air partant pour m'aider et ma psy à priori n'y connait pas grand chose dans les démarches et préférari que ça incombe à la médecine du travail (elle ne veut pas se mouiller puisque ça touche au travail!) comment puis je faire?

je voudrai provoquer mon patron sur ces agissements, dois je attendre d'être licencié pour inaptitude? ou est ce plus avantageux de le faire avant? (je suis très mauvaise négociatrice et pas dans l'état de l'affronter) a combien puis je prétendre?

merci pour vos réponses,